

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 25 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 25 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Steve RENAUD, Maire.

PRESENTS : ALVES DA SILVA Laëtitia, BAUDRAS Fabrice, CHAITEMPS Marc, FORGEAIS Damien, PEPIN Eric, POINSON Pascale, RENAUD Steve, ROBIN Nathalie

PROCURATIONS : BERNIER Jean-Louis à ROBIN Nathalie, DUPIN François à Poinson Pascale, LAURENT Denis à RENAUD Steve, POINSOT-SEMALI Marion à POINSON Pascale, RENAUD Séverine à RENAUD Steve

ABSENTE : STEPHAN Cathy

SECRETAIRES DE SEANCE : POINSON Pascale, PEPIN Eric

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

Pour rappel, en raison des mesures dérogatoires prises par le législateur, le Conseil municipal peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Par ailleurs, ces mesures autorisent le cumul de deux procurations.

- **MISE AUX NORMES ELECTRICITE MAIRIE/MAGASIN ET SUM/BIBLIOTHEQUE**

Le tableau électrique de la mairie doit être mis aux normes. Selon un premier devis, le montant de l'opération s'élève à 5 520€ TTC. Par ailleurs, des disjoncteurs doivent être changés à la salle des fêtes et à l'école. Le montant s'élève à 4 176€ TTC. A l'unanimité, il est décidé d'inscrire ces dépenses dans le budget prévisionnel 2022.

- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NOUVELLEMENT BATIES -MAINTIEN DE LA SUPPRESSION DE L'EXONERATION**

Depuis 2006, la Commune a décidé de supprimer l'exonération de plein droit de la taxe foncière des nouvelles constructions. A l'unanimité, il est décidé de maintenir cette suppression.

- **CURAGE RU PINOT ENTRE LE LAVOIR ET LE PONT AUX CHEVRES**

Le ru Pinot peine à circuler entre le lavoir et le pont aux chèvres. Un curage s'avère nécessaire. Le montant de l'opération s'élève à 1080 TTC par jour (possibilité de faire participer un employé pour gagner du temps). A l'unanimité, il est décidé d'inscrire cette somme au budget prévisionnel 2022.

- **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS –CONVENTION**

Comme tous les ans, la convention de ramassage des encombrants doit être renouvelée. Le prix sera de 0,84€ par habitant. La proposition est adoptée à l'unanimité. Cette année, ce passage aura lieu le lundi 26 septembre.

- **SALLE DES FETES –REVALORISATION**

Suite à l'augmentation du prix du gaz, il est nécessaire de revaloriser le montant des charges dues au titre de la location de la salle des fêtes pendant la période hivernale. A l'unanimité, il est décidé d'augmenter ces charges de 10€.

Par ailleurs, la crise sanitaire a rendu impossible la location de la salle des fêtes pendant deux ans. Cela représente environ un manque à gagner de 8 000€/an. Afin d'atténuer progressivement ce manque à gagner (mais sans prétendre l'amortir entièrement), il est proposé de revaloriser le montant de la location de la salle des fêtes mais seulement pour les personnes n'habitant pas le village. A l'unanimité, il est décidé d'augmenter de 50€ le montant de la location de la salle des fêtes pour les personnes extérieures à Gemeaux.

- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE**

Le Conseil départemental donne la possibilité aux communes de profiter de ses services en matière de voirie. Cela permet aux communes de pouvoir acheter du sable, du concassé, du goudron à froid et bien d'autres prestations à un moindre coût. Pour ce faire, il faut signer une convention (gratuit, paiement à la prestation). A l'unanimité, le maire est autorisé à signer cette convention.

- **FRAIS D'ECOLAGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Chaque école génère des frais de fonctionnement financés par les ressources de la commune. Néanmoins, les écoles accueillent également des élèves d'autres communes. Les frais d'écologie correspondent à la participation financière de ces communes de résidence à la scolarisation d'enfants dans une autre commune. Ces frais s'élèvent actuellement à 500€ pour les maternelles et 256 euros pour les primaires et élémentaires. La différence de montant s'explique par le fait que les classes de maternelle bénéficie d'ATSEM dont le coût est à la charge des communes et non de l'Education Nationale. A l'unanimité, il est décidé de maintenir ces montants.

- **ARTS ET SCENES -SAISON 2022-2023**

Pour la saison 2021-2022, la commune accueillera, le samedi 25 juin à 18h, la compagnie Opéra Voyageur pour le spectacle musical Un Mundo Raro.

A l'unanimité, il est décidé de reconduire l'opération Arts et Scène pour la saison 2022-2023.

- **AFFAIRES DIVERSES**

- Travaux rue Bombonnel : les travaux sont terminés. Les employés s'occuperont des noues (étaler la terre, semer le gazon). Il y a eu un surcoût d'environ 5 000€ en raison de travaux supplémentaires que l'entreprise n'avait pas pu prévoir.
- Aire de jeux : le contrôle de sécurité a fait apparaître des non-conformités, notamment des poteaux qui se fissurent. L'entreprise a été contactée afin d'apporter une solution. Une

barrière devra également être installée en régie pour marquer la séparation entre les places de stationnement nouvellement créés et l'aire de jeux.

- Distribution des colis aux aînés : du fait de l'impossibilité d'organiser le repas des aînés, ce sont 26 colis pour les personnes seules et 36 pour les couples qui ont été distribués par les élus, le tout pour un montant de 1600€. Nous vous remercions pour votre accueil chaleureux.
- Recensement : malgré plusieurs relances, 9 foyers n'ont pas répondu. Si les résultats sont validés par l'INSEE, la commune compterait officiellement 952 personnes.
- La Croix rouge souhaite décentraliser son activité. Ses membres interviendront à la bibliothèque et dans les rues de Gemeaux afin de rencontrer les habitants et déterminer le genre d'action qui peut être mis en place sur notre territoire.
- Le raccordement de l'école à la fibre est en cours. Pour obtenir le meilleur rendement possible, il sera nécessaire de changer le répartiteur (pour un coût d'environ 500€).
- Des institutrices demandent s'il est possible de mettre en place un serveur pour partager les fichiers avec les élèves au lieu d'utiliser les clés usb. Mais, l'opération représenterait un coût de 1300 euros. Au regard des dépenses qui ont déjà été engagées pour équiper les classes en matériel informatique, il est préférable de voir si une autre solution peut être envisagée.
- Venue de France Bleue Bourgogne le 03 mars : sont prévus 5 mini-reportages sur l'histoire du village, le petit commerce « Chez Patricia », l'activité gastronomique « Comme à la maison », la bibliothèque et la vie associative. Est enfin prévue une rencontre avec l'Office de Tourisme. Ces reportages seront diffusés la semaine du 21 mars dans l'émission *Dans la place* et seront ensuite disponible en ligne. En raison du contexte électoral, la rédaction ne souhaitait pas interroger d'élus.
- Depuis le 1^{er} janvier 2022, les salles accueillant des activités sportives doivent être équipées d'un défibrillateur automatisé. C'est le cas de la salle des fêtes. Elle a donc été équipée en conséquence.
- Rue des Charrières : des problèmes de sécurité ont été rapportés aux élus. Une réflexion est en cours pour sécuriser le trajet des piétons (éventuellement la création d'un trottoir).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire

Steve RENAUD



Le registre des délibérations peut être librement consulté en mairie